

PROPOSITIONS DE LA CFDT POUR UNE
GARANTIE JEUNES UNIVERSELLE



PROPOSITIONS DE LA CFDT POUR UNE GARANTIE JEUNES UNIVERSELLE

Depuis plusieurs années, la CFDT revendique l'instauration d'**un réel droit universel à destination des jeunes pour les aider à améliorer leur insertion professionnelle et leur accès à l'autonomie.**

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et sociale sur l'emploi et le parcours professionnel des jeunes, la CFDT a présenté dès juin 2020 un plan d'urgence de 12 propositions pour l'emploi des jeunes. Aujourd'hui, à l'occasion de l'ouverture de la concertation par le gouvernement pour une nouvelle Garantie Jeunes Universelle, la CFDT appelle à aller bien au-delà des premières préconisations. Elle propose de faire de la Garantie Jeunes Universelle un véritable droit à l'accompagnement pour tous les jeunes. Un droit formalisé qui doit s'inscrire dans le triptyque accompagnement / formation / emploi, gage d'un parcours d'insertion durable afin d'aider chaque jeune à construire un projet personnel et professionnel réaliste.

PRINCIPES DE LA GARANTIE JEUNES UNIVERSELLE

Pour la CFDT, la nouvelle Garantie Jeunes Universelle devra répondre aux principes suivants :

- ▶ **Ouverte à tous les jeunes à partir de 16 ans jusqu'à 30 ans**, dès lors qu'ils rencontrent des difficultés,
- ▶ **Doublée d'une allocation financière, versée sous condition de ressources,**
- ▶ **Liée à la contractualisation d'engagements réciproques signés** (dans une logique de droits et devoirs),
- ▶ **Offrant un accompagnement global**, s'appuyant sur un diagnostic de la situation sociale, professionnelle et financière :
 - Aidant chaque jeune à la définition et la formalisation de son projet personnel et professionnel,
 - **Proposant des solutions multiples** pour lever les freins professionnels et sociaux, et notamment une solution logement, une solution transport, une solution sociale, une solution santé (cf annexe),
 - **Offrant à chaque jeune une garantie de suivi, mais aussi la possibilité de découvrir et de se tromper**, sans que le système ne le laisse tomber, pour lui permettre de se stabiliser et de s'orienter de manière durable pour la suite de son parcours,
 - **Revendiquant « aucune sortie sans solution »**, soit la garantie d'un accompagnement « le temps nécessaire ».

Cfdt:

PROPOSITIONS DE LA CFDT POUR UNE
GARANTIE JEUNES UNIVERSELLE

1

Avec la GJU, l'objectif est de permettre à tout jeune qui rencontre des difficultés de toute nature, d'être accompagné et de trouver un soutien humain, financier si nécessaire. Dans le cadre de la Garantie Jeunes Universelle, il doit pouvoir expérimenter, se tromper, tester pour devenir réellement acteur de son parcours. Une sortie sans solution n'est plus acceptable et la CFDT insiste sur la nécessité d'une approche globale tout au long du parcours des jeunes : une approche manquante aujourd'hui même si une multiplicité de dispositifs adaptés et pertinents existe. Ainsi, l'accès à l'emploi ne peut être le seul critère de réussite de cet accompagnement mais peut se traduire aussi par l'accès à une ou des solutions formation, santé, logement, mobilité... en fonction de chaque situation individuelle et des objectifs contractualisés avec le jeune, en début voire en cours d'accompagnement.

La CFDT aussi réaffirme **la nécessité d'offrir une aide financière, sous condition de ressources, à tous les jeunes en situation difficile. Cette aide doit être décidée en proximité, en fonction de chaque situation individuelle, par le référent accompagnant et pouvoir prendre différentes formes pour s'adapter à l'évolution de la situation du jeune :**

- Elle peut être ponctuelle, révisable et d'un montant variable en fonction de la situation du jeune et de ses besoins, à l'instar de l'aide accordée dans le cadre du PACEA. Elle peut aller du coup de pouce à un montant plus conséquent,
- Elle peut aussi assurer un minimum forfaitaire pour des jeunes en très grande difficulté sur un temps limité contractualisé (de 12 à 24 mois, à l'image de la garantie jeunes actuelle limitée à 12 mois),
- Elle doit, quoi qu'il arrive, pouvoir s'articuler avec d'autres aides financières, et ne pas exclure le jeune ou sa famille d'autres soutiens financiers.

Pour résumer, **la GJU doit être pour chaque jeune la garantie par l'Etat d'un accompagnement global et personnalisé en fonction de ses besoins et de sa situation, et pour lequel une palette de solutions et de prestations sont mobilisables à tout moment de son parcours vers l'autonomie et l'insertion professionnelle durable.**

CONDITIONS DE RÉUSSITE

INFORMER LES JEUNES SUR L'ENSEMBLE DE LEURS DROITS ET LES ORIENTER VERS UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Les points d'accueil doivent pouvoir être facilement identifiés par les jeunes et leurs familles, sans qu'ils ne soient uniques (par un label « GJU » par exemple), pour permettre à chaque jeune de pouvoir être informé sur ses droits et orienté vers les différents opérateurs de l'accompagnement, quels que soient ses besoins et son lieu de résidence. Les maisons France Service, les rendez-vous des droits de la CAF, ou encore les opérateurs du service public de l'emploi (et de l'insertion) doivent être mobilisés pour cet accueil de premier niveau. En complément, la CFDT propose de développer toute initiative du type « boussole des droits » pour les aider à mobiliser l'ensemble de leurs droits, y compris via les réseaux sociaux.

COORDONNER TOUS LES OPÉRATEURS, EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Afin de réussir l'engagement de la société vis-à-vis des jeunes, la mise en œuvre d'un tel accompagnement exige la coordination de tous les opérateurs et institutions mobilisés, tant dans l'insertion, la santé, le logement, le social... C'est une condition indispensable (sans être suffisante) pour que chaque jeune puisse bénéficier, s'il en a besoin, simultanément ou dans la poursuite de son parcours, de l'aide et du soutien des « bons » interlocuteurs et de l'accompagnement adapté à sa situation au regard de ses difficultés, quelles qu'elles soient.

Au sein du service public de l'emploi et de l'insertion, les missions locales sont les opérateurs ayant le plus d'expérience et de compétences internes pour assurer l'accompagnement global des jeunes les plus en difficulté : au-delà de leurs missions qu'elles devront poursuivre, elles seront un pôle de ressources et d'expertises pour la mise en œuvre de la GJU.



PROPOSITIONS DE LA CFDT POUR UNE
GARANTIE JEUNES UNIVERSELLE

Il ne faut pas oublier dans la réussite d'un tel projet, la responsabilité et le rôle des entreprises dans l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté : elles doivent s'engager plus en ce sens, y compris via de nouveaux partenariats avec les opérateurs du service public de l'emploi (et de l'insertion).

RENFORCER LES MOYENS DES OPÉRATEURS : DIMENSION INCONTOURNABLE POUR TOUCHER UN MAXIMUM DE JEUNES

Pour pouvoir répondre à tous les jeunes, quels que soient leurs profils, en fonction de la nature de leurs difficultés (plus ou moins profondes), la CFDT réclame des moyens humains et financiers supplémentaires pour les opérateurs, à la hauteur de l'ambition et des engagements.

ANNEXE

La GJU doit être dotée d'un ensemble de solutions déclinables dans l'accompagnement global pour lever les freins socio-professionnels que rencontrent les jeunes dans leurs parcours d'insertion :

► **Une solution logement :**

- Hébergement temporaire dans des résidences hôtelières à vocation sociale ; logement social de petite surface (studio, T1). Cela suppose de relancer un programme de construction de logements de petites surfaces à destination des jeunes.
- Développement de plateformes mettant à disposition des hébergements de passage chez l'habitant (du type « partage de toit CFDT »)
- Information sur la garantie VISALE et les autres dispositifs « logement ». Accompagnement proposé par Action Logement ou d'autres acteurs qui agissent pour le logement et l'emploi.
- Informations sur les aides au logement pour les jeunes.

► **Une solution transport :**

- Aide pour financer son abonnement transport, y compris à des modes de transports en libre-service (vélo, scooter, voiture). Aide à la réparation, voire à l'achat.
- Information sur la possibilité de bénéficier d'une aide au permis, via le CPF ou d'autres dispositifs existants dans les territoires.

► **Une solution aide sociale :**

- Vérification de la couverture sociale du jeune.
- Rendez-vous des droits des jeunes de la CAF.

► **Une solution santé :**

- Information pour l'accès à une complémentaire santé.
- Aide pour entreprendre des démarches santé, déjà mise en œuvre pour certains étudiants.
- Lutte contre l'isolement des jeunes et prévention du bien-être (soutien psychologique notamment).

Cfdt:

PROPOSITIONS DE LA CFDT POUR UNE
GARANTIE JEUNES UNIVERSELLE

3